

Flash Infos de la Direction

Flash Infos de la Direction

Technique n°73

Janvier 2012

Voeux de la DTN



Le tir à l'arc a la très grande chance et le bonheur de participer à l'événement sportif le plus important du monde qui se déroulera à Londres cet été. Notre ambition de faire du tir à l'arc une discipline qui apporte régulièrement des médailles à la France à chaque édition olympique, doit se concrétiser du 28 juillet au 3 Août 2012 à Londres. Nous savons tous que les Jeux Olympiques représentent, pour notre discipline, l'opportunité d'avoir un éclairage médiatique et contribuent, par voie de conséquence, à l'augmentation de nos effectifs et au développement de notre sport favori.

Les Jeux Olympiques constituent donc un enjeu considérable pour notre fédération. Afin de ne pas rater ce rendez-vous capital, nous avons mobilisé nos meilleurs archers. Nous avons développé une stratégie consistant à placer chacun d'entre eux dans les meilleures conditions de réalisation d'une performance significative aux JO. L'énergie développée par nos entraîneurs depuis le début de cette olympiade est significative de la volonté commune de faire rayonner les couleurs du tir à l'arc français à Londres.

Je compte sur vous, sur votre soutien et vos encouragements pour supporter l'équipe de France olympique de tir à l'arc dès le 28 juillet 2012 à LONDRES.



Je forme des vœux pour que la santé et le bonheur soient au rendez-vous de chacun en 2012 ; mais aussi pour qu'ensemble nous puissions réaliser ce que nous avons entrepris : la réussite de nos archers aux Jeux Olympiques et dans tous les championnats où ils sont engagés, la concrétisation des projets ambitieux menés depuis le début de cette olympiade et le développement de notre activité par le plus grand nombre.

« Il n'y a pas de réussite facile, ni d'échecs définitifs » Marcel PROUST

Bonne et heureuse année 2012
Benoit DUPIN



Deuxième épreuve de sélection pour le Championnat du Monde de tir en salle.

La deuxième épreuve de sélection pour le championnat du Monde de tir en salle se déroulera le 7 janvier 2012. Les archers qui participeront à cette épreuve sont les suivants :

ARC CLASSIQUE FEMME

N° Licence	Nom	Prénom	Club	Bonus
617322C	TOUSSAINT	MELINA	NIMES	2
611330P	MERI	AGNES	TREMBLAY EN FRANCE	
281984E	ROUDEVA	SVETLANA	NIMES	
214644J	TERRIER	CONSTANCE	ISSY LES MOULINEAUX	
727956G	MUNIER	MAGUY	CACHY	
323071P	BOURDONNEAU	FREDERIQUE	AULNAY SOUS BOIS	
659317Z	MOREL	AURELIE	TERRENOIRE	
229215X	RANSON	KARINE	MONTPELLIER	

Minima de performance pour obtenir un point de bonus : 572 points

ARC CLASSIQUE HOMME

N° Licence	Nom	Prénom	Club	Bonus
252170Y	TAVERNIER	OLIVIER	COMPIEGNE	1
316409Y	FISSEUX	FRANCK	VEDENE	1
422478R	AUBERT	THOMAS	NIMES	1
454400N	GARRABE	DAMIEN	BLAGNAC	
278180V	DELBECQUE	JEROME	ST DIE	1
286233Y	BIDAULT	JEROME	ISSY LES MOULINEAUX	
312213M	PIGEAUD	DAMIEN	RENNES	
457528N	DUBOIS	GAETAN	SAINT AVERTIN	
307855A	GENTY	YOHAN	TERRENOIRE	
320871Y	CHAILLIOT	BERENGER	ARCIS SUR AUBE	

Minima de performance pour obtenir un point de bonus : 584 points

ARC A POULIES FEMME

N° Licence	Nom	Prénom	Club	Bonus
595029W	LEBECQUE	PASCALE	GRANDE SYNTHÉ	1
434304V	PAGES	ANNIE	ARGENTEUIL	1
011670K	FABRE	VALERIE	SURESNES	
325997V	GARITAT	CHRYSTELLE	LUDRES	
357691V	VANDIONANT-FRANGILLI	SANDRINE	NIMES	1
330545N	MARTRET	CAROLINE	NEUILLY SUR MARNE	
605355V	CHESSE	JOANNA	NEUILLY SUR MARNE	
716417P	TREMEAU-CAUDAL	SANDRINE	WISSOUS	

Minima de performance pour obtenir un point de bonus : 577 points

ARC A POULIES HOMME

N° Licence	Nom	Prénom	Club	Bonus
623794M	DELOCHE	PIERRE JULIEN	SALAISE SUR SANNE	2
385156Y	BRASSEUR	SEBASTIEN	WINGLES	2
421441N	COPIN	FREDERIC	CHAUNY	1
015263R	BRUNSTEIN	CLAUDE	NIMES	1
434581W	PROST	CYRIL	GAGNY	1
645128B	OLIVIER	ADRIEN	COMPIEGNE	
596483B	RUBBEN	GUILLAUME	WINGLES	
349225T	PEINEAU	SEBASTIEN	RUEIL MALMAISON STAR	1
279511S	GENET	DOMINIQUE	SMARVES	

Minima de performance pour obtenir un point de bonus : 588 points

JUNIOR ARC CLASSIQUE FEMME

N° Licence	Nom	Prénom	Club
611511L	LENGLET	MARION	ST AVERTIN
688504Z	BIDEAUD	MARIE CHARLOTTE	BALMA

Minima de performance pour obtenir un point de bonus : 562 points

JUNIOR ARC CLASSIQUE HOMME

N° Licence	Nom	Prénom	Club
700287G	BARAER	QUENTIN	RENNES
602879D	KREJ	GREGORY	NIMES
609921H	LEVANTHOI	MATHIEU	BALMA

Minima de performance pour obtenir un point de bonus : 575 points

JUNIOR ARC POULIES HOMME

N° Licence	Nom	Prénom	Club
632547B	BESNARD	VINCENT	LE BOUSCAT
624139M	DUHEM	JEAN	WINGLES
736619Y	GONTIER	ADRIEN	RENNES
694903E	JULIEN	SIMON	BANVOU

Minima de performance pour obtenir un point de bonus : 580 points

Mode de sélection olympique

Le mode de sélection sera définitif dès sa validation par la commission nationale du sport du haut niveau (février 2012).

L'intégralité de ce mode de sélection est consultable sur le site internet de la FFTA ([ffta.fr/Le haut-niveau/équipes de France/épreuves et modalités de sélection](http://ffta.fr/Le-haut-niveau/equipes-de-France/epreuves-et-modalites-de-selection))

JEUX OLYMPIQUES
CHAMPIONNAT D'EUROPE
EPREUVES DE COUPE DU MONDE
GRANDS PRIX EUROPEENS

ARC CLASSIQUE HOMME

EQUIPE DE FRANCE ARC CLASSIQUE HOMME ET FEMME	
INDIVIDUEL	1 médaille aux Jeux Olympiques
EQUIPE	2 médailles au championnat d'Europe

Le nombre de places pour les Jeux Olympiques est de trois tireurs maximum pour la catégorie masculine.

Le mode de sélection doit permettre de composer l'équipe de France la plus compétitive qui participera aux Jeux Olympiques pour y obtenir les meilleurs résultats.

Pour atteindre cet objectif, une épreuve de sélection sera organisée du 16 au 20 mars 2012 à Vittel. Elle est ouverte à l'ensemble des archers de la vie sportive, licenciés à la FFTA en 2012 et de nationalité française. Elle se déroulera à **huis clos** selon le programme suivant :

J1 (16/03/12) : Possibilité d'entraînement de 16h à 18h

J2 (17/03/12) : Double 2 × 70 mètres

J3 (18/03/12) : Participant à la suite de l'épreuve de sélection, les 5 premiers hommes du classement établi à partir de la somme des scores du double 2 × 70 mètres de J2 ainsi que les archers ayant obtenu un quota olympique lors du championnat du Monde FITA de Turin 2011 (GIROUILLE R, PREVOST G, VALLADONT JC).

2 × 70 mètres (FITA1) et matchs individuels

J4 (19/03/12) : 2 × 70 mètres (FITA2) et matchs individuels

J5 (20/03/12)

Matin : Matchs individuels et 2 tirs de 24 flèches

Un **classement final** sera établi à l'issue des qualifications, des matchs individuels et des tirs de 24 flèches.

Après-Midi : Matchs par équipe et matchs à élimination directe

Le règlement de cette étape de sélection et les modalités de classement sont détaillés en annexe.

A l'issue de cette épreuve de sélection, sera établie la composition d'un collectif Londres 2012. Ce collectif n'a d'autre but que d'identifier les archers sélectionnables aux épreuves de Coupe du Monde, au Championnat d'Europe et aux Jeux Olympiques de Londres. Il sera composé des archers retenus pour participer aux épreuves programmées de J3 à J5 du programme décrit ci-dessus (soit 8 hommes).

La direction technique nationale saura prendre en compte d'éventuels impondérables pour composer ce groupe.

**PREMIERE EPREUVE DE COUPE DU MONDE – WC1
SHANGHAI (CHINE) 06-15/04/2012**

L'équipe de France qui participera à la WC1 sera :

- Composée du premier archer du classement final de l'épreuve de sélection,
- Complétée, le cas échéant et dans l'intérêt de l'équipe de France, par la direction technique nationale d'un ou plusieurs archers issu(s) du collectif Londres 2012.

La sélection définitive pour la WC1 sera effective le 21/03/12.

**DEUXIEME EPREUVE DE COUPE DU MONDE – WC2
ANTALYA (TURQUIE) 29/04/2012 - 06/05/2012**

L'équipe de France qui participera à la WC2 sera :

- Composée des archers ayant, lors de la WC1 terminé :
 - lors de l'épreuve individuelle, dans les 8 premiers des tirs de qualification **ET** dans les 8 premiers du classement final
- OU**
- lors de l'épreuve par équipe dans les trois premiers du classement final.
- Complétée, le cas échéant et dans l'intérêt de l'équipe de France, par la direction technique nationale d'un ou plusieurs archers du collectif Londres 2012.

La sélection définitive pour la WC2 sera effective le 17/04/12.

**CHAMPIONNAT D'EUROPE
AMSTERDAM (PAYS BAS) 20-27/05/2012**

L'équipe de France qui participera au Championnat d'Europe sera :

- Composée du ou des archers ayant, lors de la WC1 **ET** de la WC2 terminé :
 - lors de l'épreuve individuelle, dans les 8 premiers des tirs de qualification **ET** dans les 8 premiers du classement final
- OU**
- lors de l'épreuve par équipe dans les trois premiers du classement final.
- Complétée, le cas échéant et dans l'intérêt de l'équipe de France, par le comité de sélection, d'un ou plusieurs archers du collectif Londres 2012.

Si plus de 3 archers ont rempli les critères pour être automatiquement sélectionnés au Championnat d'Europe, le comité de sélection prendra en compte dans un premier temps les résultats obtenus par équipe, puis dans un deuxième temps les résultats obtenus dans l'épreuve individuelle.

Dans le cas où les critères par équipe auraient été réalisés avec deux compositions différentes, le comité de sélection saura déterminer, dans l'intérêt de l'équipe de France, la composition de celle-ci pour le championnat d'Europe.

La sélection définitive pour le Championnat d'Europe sera effective le 07/05/12.

**TROISIEME EPREUVE DE COUPE DU MONDE – WC3
OGDEN (ETATS UNIS) 16-24/06/2012
JEUX OLYMPIQUES
Londres (Grande-Bretagne) 27/07/2012-05/08/2012**

L'équipe de France qui participera à la WC3 et aux Jeux Olympiques sera :

- Composée du ou des archers ayant, lors de la WC1 **ET** de la WC2 **ET** du Championnat d'Europe terminé :
 - lors de l'épreuve individuelle, dans les 8 premiers des tirs de qualification **ET** dans les 8 premiers du classement final
- OU**
- lors de l'épreuve par équipe dans les trois premiers du classement final.
- Complétée, le cas échéant et dans l'intérêt de l'équipe de France, par le comité de sélection, d'un ou plusieurs archers du collectif Londres 2012.

La sélection définitive pour la WC3 sera effective le 29/05/11.

La sélection olympique sera effective après validation de la Commission Nationale du Sport de Haut Niveau.

La DTN se laisse la possibilité de réévaluer les critères de sélection fixés lors de chaque compétition internationale en fonction du taux de participation ainsi que du niveau de la concurrence. Les éventuelles modifications seraient alors communiquées aux archers français participants avant le début de la compétition.

Les archers ainsi sélectionnés en Equipe de France s'engagent à respecter le programme de préparation et d'actions jusqu'à la fin des Jeux Olympiques, conduit sous la responsabilité des entraîneurs nationaux.

Tout sportif sélectionné devra :

- Respecter la charte olympique et plus précisément toutes les prescriptions du chapitre 5 de la charte olympique (état du 11/02/2010) § II – article 5 du texte d'application pour la règle 45 (ci-après, p 7).
- Obligatoirement avoir subi les examens médicaux prévus par le code du sport et s'être soumis aux obligations de contrôle antidopage.

Généralités communes à l'ensemble des modalités de sélection

La DTN et le comité de sélection composeront les équipes de France en prenant en compte les résultats de l'épreuve de sélection, mais également l'état d'esprit et le comportement de chaque archer, ainsi que ses résultats antérieurs.

En outre, la DTN et le comité de sélection sauront prendre en compte d'éventuels impondérables.

En cas de modification du calendrier et/ou du règlement international, le mode de sélection deviendrait caduc. Un nouveau mode de sélection serait alors proposé par la DTN.

Annexe

REGLEMENT DE L'EPREUVE DE SELECTION ET MODALITES DE CLASSEMENT - HOMMES

L'étape de sélection est ouverte à l'ensemble des archers de la vie sportive, licenciés à la FFTA en 2012 et de nationalité française. Pour des raisons organisationnelles, le nombre de participants est limité à 50 (ex. : 30 hommes et 20 femmes). Si plus d'inscriptions parviennent à la DTN dans les délais impartis (communiqués ultérieurement sur le site internet de la fédération), le classement national 2011, le CRHN 2011 et le CRHNJ 2011 seront pris en compte pour établir la liste des archers pouvant participer.

En plus des conditions décrites ci-dessus, la participation à cette épreuve est sous tendue au versement d'un droit d'inscription s'élevant à 30€.

Le double 2 × 70 mètres de J2 (17/03/12)

A l'issue du double 2 × 70 mètres, un classement sera établi à partir de la somme des scores réalisés. En cas d'égalité, le nombre de 10 puis de X sera pris en compte. Si l'égalité persiste, un tir de barrage sera organisé afin d'obtenir un classement sans égalité.

Pourront participer à la suite de l'épreuve de sélection, les 5 premiers hommes du classement ainsi établi ainsi que les 3 archers ayant obtenu un quota olympique lors du championnat du Monde FITA de Turin 2011 (GIROUILLE R, PREVOST G, VALLADONT JC).

Les 2 × 70 mètres – FITA 1 et FITA2

A l'issue de FITA2, un classement sera établi à partir des scores réalisés lors des deux FITA (FITA1 et FITA2). En cas d'égalité, la règle de départage internationale sera appliquée (nombre de 10 puis de X). Si l'égalité persiste, un tir de barrage sera organisé afin d'obtenir un classement sans égalité. En fonction de son classement, le tireur marquera des points, selon le tableau suivant :

Classement	Points
1 ^{er}	40
2 ^{ème}	32
3 ^{ème}	24
4 ^{ème}	16

Lors de chaque FITA, des points de bonus pourront être attribués en fonction des scores réalisés sur chaque distance et sur le cumul, selon les modalités suivantes, établies en référence au niveau international :

	BONUS		MALUS	
	Score	Points	Score	Points
70 mètres	338	1	331	-1
2 × 70 mètres	672	1	664	-1

Un point de bonus ou de malus pourra être ajouté :

- par tranches de deux points en plus ou en moins pour le 70 mètres
- par tranches de cinq points en plus ou en moins pour le 2 × 70 mètres

Un point de bonus pourra être attribué en cas de record (sur une distance et/ou sur le cumul) :

- 1 point supplémentaire en cas de record de France
- 2 points supplémentaires en cas de record d'Europe
- 3 points supplémentaires en cas de record du Monde

Les matchs individuels

Les archers participant aux matchs individuels se rencontreront au moins une fois. La DTN déterminera le programme de l'ensemble des duels (adversaires, horaires, format).

Chaque victoire rapportera 2 points, aucun point ne sera attribué en cas de défaite. En cas d'égalité sur un match, un barrage sera organisé selon le règlement international en vigueur.

Des points de bonus et de malus seront attribués selon les modalités suivantes :

<i>BONUS/MALUS</i>	
Score	Point
30	1
29	0,5
28	0
27	-0,5
26	-1
...	...

Set de 3 flèches

Tirs de 24 flèches en individuel en rythme de tir par équipe

Les tirs de 24 flèches en individuel seront organisés sous la forme de deux séries de 12 volées de 2 flèches par tranches de 40 secondes.

Des points de bonus ou de malus pourront être attribués selon les modalités suivantes à l'issue de chacun des deux tirs de 24 flèches :

Score	Bonus/Malus
228	+1
224	-1

Un demi-point de bonus ou de malus pourra être ajouté par tranches de trois points en plus ou en moins pour le 70 mètres.

À l'issue des tirs de 24 flèches, un **classement final** sera établi à partir de la somme des points obtenus lors des deux 2 × 70 mètres (FITA1 et FITA2), des matchs individuels et des tirs de 24 flèches.

En cas d'égalité(s), la somme des scores réalisés lors des deux 2 × 70 mètres servira au départage des archers. Si l'égalité persiste, les archers ex-æquo seront départagés à partir du nombre de matchs gagnés. Le nombre de victoires lors des matchs opposant les deux archers ex-æquo sera pris en compte en cas d'égalité persistante. Enfin, la victoire lors du dernier match opposant les archers ex-æquo sera le dernier critère pris en compte pour établir un classement sans égalité.

La dernière demi-journée de l'épreuve de sélection, J5 Après-Midi, sera consacrée à la réalisation de :

- des tirs par équipe
- de duels à élimination directe

Le classement final établi à l'issue des tirs de 24 flèches sera utilisé pour établir un tableau de matchs à élimination directe. Ce tableau débutera en quart de finale.

Matches

Si l'épreuve comporte moins de 8 hommes, la DTN se réserve le droit de modifier la phase de duels et de matchs par équipe. Dans ce cas, les archers seront prévenus au début de chaque demi-journée.

JEUX OLYMPIQUES
CHAMPIONNAT D'EUROPE
EPREUVES DE COUPE DU MONDE
GRANDS PRIX EUROPEENS

ARC CLASSIQUE FEMME

Le mode de sélection sera définitif dès sa validation par la commission nationale du sport du haut niveau (février 2012).

L'intégralité de ce mode de sélection est consultable sur le site internet de la FFTA ([ffta.fr/Le haut-niveau/equipes de France/epreuves et modalités de sélection](http://ffta.fr/Le-haut-niveau/equipes-de-France/epreuves-et-modalites-de-selection))

EQUIPE DE FRANCE ARC CLASSIQUE HOMME ET FEMME	
INDIVIDUEL	1 médaille aux Jeux Olympiques
EQUIPE	2 médailles au championnat d'Europe

Le nombre de places pour les Jeux Olympiques est de trois tireurs maximum pour la catégorie féminine.

Le mode de sélection doit permettre de composer l'équipe de France la plus compétitive qui participera aux Jeux Olympiques pour y obtenir les meilleurs résultats.

Pour atteindre cet objectif, une épreuve de sélection sera organisée du 16 au 20 mars 2012 à Vittel. Elle est ouverte à l'ensemble des archers de la vie sportive, licenciés à la FFTA en 2012 et de nationalité française. Elle se déroulera à **huis clos** selon le programme suivant :

J1 (16/03/12) : Possibilité d'entraînement de 16h à 18h

J2 (17/03/12) : Double 2 × 70 mètres

J3 (18/03/12) : Participant à la suite de l'épreuve de sélection, les 5 premières femmes du classement établi à partir de la somme des scores du double 2 × 70 mètres de J2 ainsi que l'archer ayant obtenu un quota olympique lors du championnat du Monde FITA de Turin 2011 (SCHUH B).

2 × 70 mètres (FITA1) et matchs individuels

J4 (19/03/12) : 2 × 70 mètres (FITA2) et matchs individuels

J5 (20/03/12)

Matin : Matchs individuels et tirs de 24 flèches

Un **classement final** sera établi à l'issue des qualifications, des matchs individuels et des tirs de 24 flèches.

Après-Midi : Matchs par équipe

Le règlement de cette étape de sélection et les modalités de classement sont détaillés en annexe.

A l'issue de cette épreuve de sélection, sera établie la composition d'un collectif Londres 2012. Ce collectif n'a d'autre but que d'identifier les archers sélectionnables aux épreuves

de Coupe du Monde, au Championnat d'Europe et aux Jeux Olympiques de Londres. Il sera composé des archers retenus pour participer aux épreuves programmées de J3 à J5 du programme décrit ci-dessus (soit 6 femmes).

La direction technique nationale saura prendre en compte d'éventuels impondérables pour composer ce groupe.

**PREMIERE EPREUVE DE COUPE DU MONDE – WC1
SHANGHAI (CHINE) 06-15/04/2012**

L'équipe de France qui participera à la WC1 sera :

- Composée du premier archer du classement final de l'épreuve de sélection,
- Complétée, le cas échéant et dans l'intérêt de l'équipe de France, par la direction technique nationale d'un ou plusieurs archers issu(s) du collectif Londres 2012.

La sélection définitive pour la WC1 sera effective le 22/03/12.

**DEUXIEME EPREUVE DE COUPE DU MONDE – WC2
ANTALYA (TURQUIE) 29/04/2012 - 06/05/2012**

L'équipe de France qui participera à la WC2 sera :

- Composée du ou des archers ayant, lors de la WC1, terminé, lors de l'épreuve individuelle, dans les 20 premières des qualifications **ET** dans les huit premières du classement final.
- Complétée, le cas échéant et dans l'intérêt de l'équipe de France, par la direction technique nationale d'un ou plusieurs archers du collectif Londres 2012.

La sélection définitive pour la WC2 sera effective le 17/04/12.

**CHAMPIONNAT D'EUROPE
AMSTERDAM (PAYS BAS) 20-27/05/2012**

L'équipe de France qui participera au Championnat d'Europe sera :

- Composée du ou des archers ayant, lors de la WC1 **ET** de la WC2 terminé, lors de l'épreuve individuelle, dans les 20 premières des qualifications **ET** dans les huit premières du classement final.
- Complétée le cas échéant et dans l'intérêt de l'équipe de France, par le comité de sélection, d'un ou plusieurs archers du collectif Londres 2012.

Si plus de 3 archers ont rempli les critères pour être automatiquement sélectionnés au Championnat d'Europe, le comité de sélection prendra en compte les résultats obtenus et le niveau de performance atteint en individuel mais également les résultats obtenus dans l'épreuve par équipe.

La sélection définitive pour le Championnat d'Europe sera effective le 08/05/12.

**TROISIEME EPREUVE DE COUPE DU MONDE – WC3
OGDEN (ETATS UNIS) 16-24/06/2012**

L'équipe de France qui participera à la WC3 sera :

- Composée du ou des archers ayant, lors de la WC1 **ET** de la WC2 **ET** du Championnat d'Europe terminé, lors de l'épreuve individuelle, dans les 20 premières des qualifications **ET** dans les huit premières du classement final.
- Complétée, le cas échéant et dans l'intérêt de l'équipe de France, par le comité de sélection, d'un ou plusieurs archers du collectif Londres 2012.

La sélection définitive pour la WC3 sera effective le 29/05/12.

JEUX OLYMPIQUES LONDRES (GRANDE-BRETAGNE) 27/07/2012-05/08/2012

La composition de l'équipe de France qui participera aux Jeux Olympiques sera fonction des résultats obtenus lors du tournoi de qualification par équipe organisé lors de la WC3 :

- Si l'équipe de France obtient un quota par équipe lors de la WC3, ce quota sera rendu nominatif. En d'autres termes, les archers composant l'équipe qui obtient le quota olympique seront proposés à la commission nationale du sport de haut niveau qui arrête la sélection olympique pour les Jeux Olympiques.
- Si l'équipe de France n'obtient pas de quota par équipe lors de la WC3, l'archer ayant réussi à se sélectionner automatiquement pour la WC3 sera proposé à la commission nationale du sport de haut niveau, qui arrête la sélection olympique. Si tel n'est pas le cas, le comité de sélection saura, dans l'intérêt de l'équipe de France et au regard des performances réalisées, désigner l'archer sélectionné pour les Jeux Olympiques.

La sélection définitive pour les Jeux Olympiques sera effective après validation par la commission nationale du sport de haut niveau.

La DTN se laisse la possibilité de réévaluer les critères de sélection fixés lors de chaque compétition internationale en fonction du taux de participation ainsi que du niveau de la concurrence. Les éventuelles modifications seraient alors communiquées aux archers français participants avant le début de la compétition.

Les archers ainsi sélectionnés en Equipe de France s'engagent à respecter le programme de préparation et d'actions jusqu'à la fin des Jeux Olympiques, conduit sous la responsabilité des entraîneurs nationaux.

Tout sportif sélectionné devra :

- Respecter la charte olympique et plus précisément toutes les prescriptions du chapitre 5 de la charte olympique (état du 11/02/2010) § II – article 5 du texte d'application pour la règle 45 (ci-après, p 7).
- Obligatoirement avoir subi les examens médicaux prévus par le code du sport et s'être soumis aux obligations de contrôle antidopage.

Généralités communes à l'ensemble des modalités de sélection

La DTN et le comité de sélection composeront les équipes de France en prenant en compte les résultats de l'épreuve de sélection, mais également l'état d'esprit et le comportement de chaque archer, ainsi que ses résultats antérieurs.

En outre, la DTN et le comité de sélection sauront prendre en compte d'éventuels impondérables.

En cas de modification du calendrier et/ou du règlement international, le mode de sélection deviendrait caduc. Un nouveau mode de sélection serait alors proposé par la DTN.

Annexe

REGLEMENT DE L'EPREUVE DE SELECTION ET MODALITES DE CLASSEMENT - FEMMES

L'étape de sélection est ouverte à l'ensemble des archers de la vie sportive, licenciés à la FFTA en 2012 et de nationalité française. Pour des raisons organisationnelles, le nombre de participants est limité à 50 (ex. : 30 hommes et 20 femmes). Si plus d'inscriptions parviennent à la DTN dans les délais impartis (communiqués ultérieurement sur le site internet de la fédération), le classement national 2011, le CRHN 2011 et le CRHNJ 2011 seront pris en compte pour établir la liste des archers pouvant participer.

En plus des conditions décrites ci-dessus, la participation à cette épreuve est sous tendue au versement d'un droit d'inscription s'élevant à 30€.

Le double 2 × 70 mètres de J2 (17/03/12)

A l'issue du double 2 × 70 mètres, un classement sera établi à partir de la somme des scores réalisés. En cas d'égalité, le nombre de 10 puis de X sera pris en compte. Si l'égalité persiste, un tir de barrage sera organisé afin d'obtenir un classement sans égalité.

Pourront participer à la suite de l'épreuve de sélection, les 5 premières femmes du classement ainsi établi ainsi que l'archer ayant obtenu un quota olympique lors du championnat du Monde FITA de Turin 2011 (SCHUH B).

Les 2 × 70 mètres – FITA 1 et FITA2

A l'issue de FITA2, un classement sera établi à partir des scores réalisés lors des deux FITA (FITA1 et FITA2). En cas d'égalité, la règle de départage internationale sera appliquée (nombre de 10 puis de X). Si l'égalité persiste, un tir de barrage sera organisé afin d'obtenir un classement sans égalité. En fonction de son classement, le tireur marquera des points, selon le tableau suivant :

Classement	Points
1 ^{er}	25
2 ^{ème}	20
3 ^{ème}	15
4 ^{ème}	10

Lors de chaque FITA, des points de bonus pourront être attribués en fonction des scores réalisés sur chaque distance et sur le cumul, selon les modalités suivantes, établies en référence au niveau international :

	BONUS		MALUS	
	Score	Points	Score	Points
70 mètres	325	1	319	-1
2 × 70 mètres	650	1	639	-1

Un point de bonus ou de malus pourra être ajouté :

- par tranches de deux points en plus ou en moins pour le 70 mètres
- par tranches de cinq points en plus ou en moins pour le 2 × 70 mètres

Un point de bonus pourra être attribué en cas de record (sur une distance et/ou sur le cumul) :

- 1 point supplémentaire en cas de record de France
- 2 points supplémentaires en cas de record d'Europe
- 3 points supplémentaires en cas de record du Monde

Les matchs individuels

Les archers participant aux matchs individuels se rencontreront au moins une fois. La DTN déterminera le programme de l'ensemble des duels (adversaires, horaires, format).

Chaque victoire rapportera 2 points, aucun point ne sera attribué en cas de défaite. En cas d'égalité sur un match, un barrage sera organisé selon le règlement international en vigueur.

Des points de bonus et de malus seront attribués selon les modalités suivantes :

BONUS/MALUS	
Score	Point
30	1,5
29	1
28	0,5
27	0
26	-0,5
25	-1
...	...

Set de 3 flèches

Tirs de 24 flèches en individuel en rythme de tir par équipe

Les tirs de 24 flèches en individuel seront organisés sous la forme de deux séries de 12 volées de 2 flèches par tranches de 40 secondes.

Des points de bonus ou de malus pourront être attribués selon les modalités suivantes à l'issue de chacun des deux tirs de 24 flèches :

Score	Bonus/Malus
218	+1
214	-1

Un demi-point de bonus ou de malus pourra être ajouté par tranches de trois points en plus ou en moins pour le 70 mètres.

A l'issue des tirs de 24 flèches, un **classement final** sera établi à partir de la somme des points obtenus lors des deux 2 × 70 mètres (FITA1 et FITA2), des matchs individuels et des tirs de 24 flèches.

En cas d'égalité(s), la somme des scores réalisés lors des deux 2 × 70 mètres servira au départage des archers. Si l'égalité persiste, les archers ex-æquo seront départagés à partir du nombre de matchs gagnés. Le nombre de victoires lors des matchs opposant les deux archers ex-æquo sera pris en compte en cas d'égalité persistante. Enfin, la victoire lors du dernier match opposant les archers ex-æquo sera le dernier critère pris en compte pour établir un classement sans égalité.

La dernière demi-journée de l'épreuve de sélection, J5 Après-Midi, sera consacrée à la réalisation de :

- des tirs par équipe
- de duels à élimination directe

Le classement final établi à l'issue des tirs de 24 flèches sera utilisé pour établir un tableau de matchs à élimination directe. Ce tableau débutera en demi-finale.

Matches

Si l'épreuve comporte moins de 6 femmes, la DTN se réserve le droit de modifier la phase de duels et de matchs par équipe. Dans ce cas, les archers seront prévenus au début de chaque demi-journée.

Inscription à l'épreuve de sélection olympique

L'étape de sélection pour les Jeux Olympiques est ouverte à l'ensemble des archers de la vie sportive, de nationalité française et licenciés à la FFTA en 2012.

Elle se déroulera du 16 au 20 mars 2012 au CPO de Vittel selon le programme suivant :

Vendredi 16 mars :	Possibilité d'entraînement de 16h à 18h
Samedi 17 mars :	Double 2 fois 70 mètres
Dimanche 18 mars :	Participant à cette journée de sélection, les 5 premiers du classement établi à partir de la somme des scores du double 2 × 70 mètres ainsi que les archers ayant obtenu un quota olympique lors du championnat du Monde FITA de Turin 2011 (GIROUILLE PREVOST, SCHUH, VALLADONT).
	2 × 70 mètres (FITA1) et matchs individuels
Lundi 19 mars :	2 × 70 mètres (FITA2) et matchs individuels
Mardi 20 mars :	Matchs individuels, tirs de 24 flèches et matchs par équipe

De plus amples informations concernant le mode de sélection et le déroulement de l'épreuve sont disponibles sur le site internet de la fédération.

Les inscriptions individuelles sont à envoyer par courrier **avant le 17 février 2012**, cachet de la poste faisant foi à l'adresse suivante :

Fédération Française de tir à l'arc
Direction technique nationale
Epreuve de sélection arc classique
268/270 rue de Brément
93561 Rosny sous Bois

Elles doivent être accompagnées d'un chèque de 30€ euros à l'ordre de la FFTA.

Pour des raisons organisationnelles :

- Le nombre de participants est limité à 50. Si plus d'inscriptions parviennent à la DTN dans les délais impartis, le classement national et le CRHN 2011 seront pris en compte pour établir la liste des archers pouvant participer.
- Seuls les repas du dimanche midi, lundi midi et mardi seront organisés et pris en charge par la fédération.

La liste des participants sera consultable sur le site internet de la fédération à partir du 22 février 2012.

Suivi médical réglementaire

Les statistiques relatives au suivi médical des sportifs espoirs et de haut niveau pour les 7 années écoulées sont les suivantes :

	NOMBRE ESPOIRS	SUIVI COMPLET	SUIVI PARTIEL	% SUIVI COMPLET
2005	57	29	20	51
2006	65	55	4	85
2007	68	52	13	76
2008	64	52	11	81
2009	68	49	16	72
2010	54	40	13	76
2011	59	54	5	92

	NOMBRE HN	SUIVI COMPLET	SUIVI PARTIEL	% SUIVI COMPLET
2005	68	40	26	59
2006	79	69	10	87
2007	81	62	18	77
2008	77	63	14	82
2009	62	52	10	84
2010	74	65	9	88
2011	77	70	7	91

Alors que ce suivi médical est une obligation législative, il est à regretter que l'ensemble des sportifs concernés, bien qu'informés en amont de leur inscription en liste ministérielle, ne s'y soumet pas intégralement.

A.U.T.

Les autorisations d'utilisation à des fins thérapeutiques (AUT) permettent à un sportif d'être autorisé, avant de participer à des compétitions, d'utiliser des substances normalement interdites.

L'AUT ne peut être obtenue qu'en respectant les critères suivants :

_ L'usage thérapeutique d'une substance ou méthode interdite ne doit produire aucune amélioration de la performance autre que celle attribuée au retour à un état de santé normal.

_ Le sportif subirait un préjudice de santé significatif en l'absence d'administration de la substance considérée.

_ Aucune alternative thérapeutique raisonnable pouvant se substituer à la substance ou méthode normalement interdite ne doit exister.

Il est donc impératif de demander à son médecin de prescrire un traitement alternatif lorsqu'il existe. Une AUT n'est jamais accordée s'il existe une possibilité de traitement par des substances non interdites.

Traitement de l'asthme

L'utilisation de β -2 agoniste est interdite : il est donc nécessaire de déposer une AUT sauf concernant l'utilisation de :

_ Salbutamol (jusqu'à 1600 μ g/24h) qui est autorisée,

_ Salmeterol (à dose thérapeutique) qui est autorisée,

_ Formoterol (jusqu'à 36 μ g/24h) qui est autorisée.

Rang mondial

A l'issue de la saison 2011, la France se classe au 3^{ème} rang mondial, comme indiqué dans le tableau ci-dessous.

	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011
1	ITA	ITA	FRA	FRA	USA	ITA	ITA	ITA	USA	USA
2	GER	USA	ITA	USA	ITA	USA	FRA	USA	ITA	ITA
3	USA	GER	USA	RUS	FRA	FRA	USA	FRA	GBR	FRA
4	FRA	FRA	GER	UKR	RUS	GBR	GBR	RUS	RUS	GER
5	SWE	SWE	SWE	SWE	GBR	RUS	GER	SWE	GER	GBR
6	RUS	UKR	GBR	ALL	UKR	GER	SWE	GBR	FRA	KOR
7	UKR	KOR	UKR	ITA	SWE	KOR	KOR	GER	KOR	RUS
8	GBR	SLO	KOR	KOR	ALL	SWE	TPE	KOR	SWE	SWE
9	KOR	NED	NED	DEN	KOR	NED	RUS	MEX	IND	IND
10	NED	POL	TPE	NED	CHN	UKR	BEL	CHN	CHN	IRI
11	CHN	CHN	RUS	GBR	NED	CHN	UKR	NED	JPN	FIN
12	SLO	GBR	DEN	IND	DEN	IRI	CHN	POL	FIN	DEN
13	AUS	AUS	CHN	JPN	MAX	TPE	AUS	IND	NED	CHN
14	NOR	RUS	SLO	CHN	JPN	POL	IND	ESP	AUT	POL
15	POL	DEN	NOR	ESP	SLO	SLO	POL	SLO	POL	AUT
16	DEN	BEL	IND	SLO	TPE	AUS	NED	AUT	ESA	UKR
17	AUT	AUT	BEL	POL	POL	VEN	SLO	JPN	AUS	MEX
18			AUT	AUS	TUR	ESP	AUT	TPE	MEX	CAN
19				TUR	AUT	AUT	ESP		ESP	ESP
20						BEL			UKR	JPN
21										NED

La France retrouve donc le podium mondial. Ce résultat est notamment imputable :

- Au maintien du niveau de performance des archers du tir olympique, malgré le renforcement de la concurrence internationale, particulièrement marqué en année pré-olympique.
- Au renouveau significatif de la discipline arc à poulies. Les archers de cette catégorie ont su en effet se mobiliser et obtenir des résultats les classant 2^{ème} nation mondiale ; meilleur résultat depuis 2008.

Formation

Enquête « entraîneur 1 »

La DTN a mis en place une enquête, par le biais d'internet, auprès des entraîneurs 1 pour connaître leur profil, leurs actions en tant qu'entraîneur ainsi que leurs objectifs et besoins à moyen terme. A ce jour, nous avons 71% de retour de questionnaire. Cette enquête sera clôturée au 31 janvier. Si vous avez reçu ce questionnaire, merci d'y répondre. Les résultats seront présentés au colloque des cadres fin mars.



ETAF news

Tous les mois vous retrouverez dans cette rubrique des nouvelles des clubs de l'ETAF ainsi que les bilans des actions menées dans le cadre de ce projet.

Nouvelle du club de Challans :

Alain BOSSARD, entraîneur au club des archers Challandais, nous tient régulièrement au courant de l'activité des jeunes de son club dans le cadre de l'ETAF. Ainsi, il a pu nous annoncer le record de la Ligue des Pays de Loire en salle en cadets de Jérémy ROCHER avec 571 points et nous faire un bilan de mi-saison salle dont vous trouverez un extrait ci-dessous :

« Les fêtes de Noël sont l'occasion de faire le point à la mi-saison salle. En ce qui nous concerne, l'activité est très intense, notre école de tir à l'arc tourne à plein régime. Nous avons un bon groupe de débutants poussins/benjamins/minimes, très assidus, [...]. Avec cette quinzaine de nouveaux jeunes, nous disposons d'un groupe d'une bonne quarantaine de jeunes archers. Une quinzaine sont des compétiteurs réguliers, ils devraient être 25 au total à accéder à ce statut d'ici la fin de la saison extérieure, la plupart en FITA. Seul bémol de la promotion 2012, seulement 3 filles, mais au moins présentent-elles un bon potentiel compte tenu des acquis constatés en à peine 3 mois de formation.

Nous bénéficions de l'assistance de Francis SIMON ; il était avec nous cet après-midi pour encadrer les 2 séances consacrées aux débutants. Au-delà de son aide et de ses conseils, sa présence est un plus aux yeux de nos jeunes archers et surtout de leurs parents. Je communique régulièrement avec Francis, ne serait-ce que par ma qualité de trésorier de la Ligue et d'élus [...] impliqué dans le PESR. Mais cette relation a pris une autre dimension avec le label ETAF et nous avons bon espoir que notre réussite suscite nombre de vocations parmi d'autres clubs de notre Ligue.

Les résultats en salle de nos jeunes sont une fois de plus excellents et nous sommes assurés d'en présenter au moins 3 au France salle à Chartres. Le stage de Boulouris a porté ses fruits en ce que Jérémy a décidé d'intégrer le Pôle Espoirs la saison prochaine. Il vient de battre le record de Ligue en salle (il est cadet 1ère année) avec 571 points (281+290). Salomé poursuit son bonhomme de chemin qui la mènera au Pôle elle aussi ; sa décision était prise de longue date... Francis constate d'ailleurs avec plaisir qu'il n'y aura pas de remédiation en ce qui les concerne, voilà un autre point positif de l'ETAF et du PESR...

Grâce à l'aide financière de la FFTA, nous allons acquérir du matériel de musculation et fabriquer dès janvier 4 cibles mobiles pour notre terrain extérieur sur lequel va être construit un préau sur toute la longueur du pas de tir. Un tel équipement est indispensable pour assurer une transition optimale de la salle (chauffée) à l'extérieur (notre terrain est plutôt venté) pour tous les débutants ; dans tous les clubs, l'intersaison, soit mars-avril, est une période délicate à gérer qui souffre d'un absentéisme prononcé. A nous d'être vigilants et attentifs. »

Merci à Alain pour ces nouvelles encourageantes pour la démarche mise en place visant la progression des jeunes archers.

Aide matérielle aux clubs ETAF :

Dans la continuité du stage de Boulouris, une aide matérielle de 1500€ maximum par club présent à Boulouris a été dégagée afin de répondre au mieux aux besoins matériels exprimés par les clubs lors du premier stage ETAF de la saison sportive 2012. Les 12 clubs concernés doivent nous fournir des factures d'achat de matériel pour la structuration de leur entraînement des jeunes avant la fin du mois de janvier.

Filière par équipe de clubs 2012

DIVISION 1 FEMME

Nom du club	Ville	Région
ST MEDARD ARCHERS DES JALLES	SAINT MEDARD EN JALLES	AQUITAINE
ARCHERS DE BOE	BOE	AQUITAINE
LES ARCHERS RIOMOIS	RIOM	AUVERGNE
LA SENTINELLE	BRIENON/ARMANCON	BOURGOGNE
COMPAGNIE D'ARCHERS DE RENNES	RENNES	BRETAGNE
ARC EN CIEL	VOVES	CENTRE
SAINT AVERTIN CASAS	SAINT AVERTIN	CENTRE
S.T.A.R.	RUEIL MALMAISON	ILE DE FRANCE
ARC CLUB ISSY LES MOULINEAUX	ISSY LES MOULINEAUX	ILE DE FRANCE
ARC CLUB DE NIMES	NIMES	LANGUEDOC ROUSSILLON
LES ARCHERS CATALANS - PERPIGNAN	PERPIGNAN	LANGUEDOC ROUSSILLON
LES ARCHERS DE COMPIEGNE	COMPIEGNE	PICARDIE
S A R TIR A L'ARC	ROCHEFORT SUR MER	POITOU CHARENTES
LES ARCHERS PENNOIS	LES PENNES MIRABEAU	PROVENCE
COMPAGNIE HERACLES	VILLEURBANNE	RHONE ALPES
ESPERANCE ET VAILLANTES	BRIGNAIS	RHONE ALPES

DIVISION 1 HOMME

Nom du club	Ville	Région
COMPAGNIE D'ARCHERS DE RENNES	RENNES	BRETAGNE
SAINT AVERTIN CASAS	SAINT AVERTIN	CENTRE
LES ARCHERS DES PRES DORES	ARCIS SUR AUBE	CHAMPAGNE ARDENNE
CIE DES ARCHERS DU PARC	MOUANS SARTOUX	COTE D'AZUR
CIE D'ARC CANNES-MANDELIEU	CANNES MANDELIEU	COTE D'AZUR
SPORTS ET LOISIRS DE TORPES	TORPES	FRANCHE COMTE
ARC CLUB ISSY LES MOULINEAUX	ISSY LES MOULINEAUX	ILE DE FRANCE
LES ARCHERS CATALANS - PERPIGNAN	PERPIGNAN	LANGUEDOC ROUSSILLON
ARC CLUB DE NIMES	NIMES	LANGUEDOC ROUSSILLON
ARC CLUB DE BLAGNAC	BLAGNAC	MIDI PYRENEES
CLUB DES ARCHERS DE L'OMOIS	BEUVARDES	PICARDIE
LES ARCHERS DE COMPIEGNE	COMPIEGNE	PICARDIE
ARCHERS DE COUREILLES	PERIGNY	POITOU CHARENTES
COMPAGNIE D'ARC DE VEDENE	VEDENE	PROVENCE
1ERE CIE D'ARC DE CHAMBERY	CHAMBERY	RHONE ALPES
1 ERE CIE ANNEMASSE	ANNEMASSE	RHONE ALPES

DIVISION NATIONALE ARC à POULIES FEMME

Nom du club	Ville	Région
LES ARCHERS DU SAM	MERIGNAC	AQUITAINE
COMPAGNIE D'ARCHERS DE RENNES	RENNES	BRETAGNE
COMPAGNIE D'ARC DU VAL DE LOIRE	MONTLOUIS-SUR-LOIRE	CENTRE
LES ARCHERS SURESNOIS	SURESNES	ILE DE FRANCE
ARCHERIE NOCEENNE CLUB	NEUILLY SUR MARNE	ILE DE FRANCE
CIE ARCHERS DE PONTOISE	PONTOISE	ILE DE FRANCE
ARCHERS DE CENT NOIX	ARGENTEUIL	ILE DE FRANCE
LA FLECHE D'AFFRIQUE LUDREENNE	LUDRES	LORRAINE

DIVISION NATIONALE ARC à POULIES HOMME

Nom du club	Ville	Région
ARCHERS DE HAGUENAU	HAGUENAU	ALSACE
MEURSAULT ARCHERS CLUB	MEURSAULT	BOURGOGNE
SAINT AVERTIN CASAS	SAINT AVERTIN	CENTRE
LES ARCHERS DE LA S.M.O.C.	SAINT JEAN DE BRAYE	CENTRE
ARCHERY DES LOUPS	VERZY	CHAMPAGNE ARDENNE
COMPAGNIE D'ARC D'ANTIBES	ANTIBES	COTE D'AZUR
ARC CLUB DE WINGLES DOUVRIN BILLY BERCLA	WINGLES	FLANDRES
SPORTS ET LOISIRS DE TORPES	TORPES	FRANCHE COMTE
ARCHERS DE DRAVEIL SENART VAL DE SEINE	DRAVEIL	ILE DE FRANCE
S.T.A.R.	RUEIL MALMAISON STAR	ILE DE FRANCE
GAGNY 1ERE CIE D'ARC USM	GAGNY	ILE DE FRANCE
ARCHERS DE CENT NOIX	ARGENTEUIL	ILE DE FRANCE
TIR ARC A.S.U. UNION	L'UNION	MIDI PYRENEES
CLUB SPORTIF DE GRAVENCHON	NOTRE DAME DE GRAVENCHON	NORMANDIE
CIE D'ARC DE JONQUIERES	JONQUIERES	PICARDIE
CIE D'ARC DE CHAUNY	CHAUNY	PICARDIE

DIVISION 2 FEMME

GROUPE 1	A.S.T.A. WERVICQ-SUD	WERVICQ SUD	FLANDRES
	OLYMPIQUE DE GRANDE SYNTHÉ TIR A L'ARC	GRANDE SYNTHÉ	FLANDRES
	LES ARCHERS REUNIS	MONCHY AU BOIS	FLANDRES
	CLUB DES ARCHERS BOULONNAIS	BOULOGNE SUR MER	FLANDRES
	ARCHERS DES TROIS LYS	PARIS	ILE DE FRANCE
	1ERE CIE D ARC DE MITRY MORY	MITRY MORY	ILE DE FRANCE
	ARCHERIE NOCEENNE CLUB	NEUILLY SUR MARNE	ILE DE FRANCE
	OHS CHERBOURG-OCTEVILLE	CHERBOURG-OCTEVILLE	NORMANDIE
GROUPE 2	1 CIE ARC STRASBOURG	STRASBOURG	ALSACE
	COMPAGNONS DU HOHLANDSBOURG	COLMAR	ALSACE
	LES ARCHERS DE VOLGELSHEIM	VOLGELSHEIM	ALSACE
	SPORTS ET LOISIRS DE TORPES	TORPES	FRANCHE COMTE
	CIE DES ARCHERS DU LION	BELFORT	FRANCHE COMTE
	LES ARCHERS DE LA SAVOUREUSE - BELFORT	BELFORT	FRANCHE COMTE
	CIE D'ARC ELAN	CHEVILLY LARUE	ILE DE FRANCE
	COMPAGNIE DE BOURG EN BRESSE	BOURG EN BRESSE	RHONE ALPES
GROUPE 3	A S MONTLUCONNAISE	MONTLUCON	AUVERGNE
	CIE ARC YZEURE MOULINS	YZEURE MOULINS	AUVERGNE
	CIE D'ARC CANNES-MANDELIEU	CANNES MANDELIEU	COTE D'AZUR
	LES ARCHERS LATTOIS	LATTES ST JEAN DE VEDAS	LANGUEDOC ROUSSILLON
	COMPAGNIE D'ARC DE VEDENE	VEDENE	PROVENCE
	ASEGF STE JULIE	STE JULIE	RHONE ALPES
	CIE DES ARCHERS DE RIVES	RIVES	RHONE ALPES
	1 ERE CIE ANNEMASSE	ANNEMASSE	RHONE ALPES
GROUPE 4	LES ARCHERS DU BOSQUET	LE BOUSCAT	AQUITAINE
	1ERE CIE DES ARCHERS LOCHOIS	LOCHES	CENTRE
	LES ARCHERS DE LA S.M.O.C.	SAINT JEAN DE BRAYE	CENTRE
	CIE DE MORSANG S/ORGE	MORSANG SUR ORGE	ILE DE FRANCE
	LES ARCHERS D'ORSAY	ORSAY	ILE DE FRANCE
	BALMA TIR A L'ARC	BALMA	MIDI PYRENEES
	ARCHERS NANTAIS	NANTES	PAYS DE LA LOIRE
	ARCHERS DE L'ERDRE	CARQUEFOU	PAYS DE LA LOIRE

DIVISION 2 HOMME

GROUPE 1	LES ARCHERS DU CANAL	TINTENIAC	BRETAGNE
	DUNKERQUE GUILLAUME TELL	DUNKERQUE	FLANDRES
	A.S.T.A. WERVICQ-SUD	WERVICQ SUD	FLANDRES
	ARCHERS DE CENT NOIX	ARGENTEUIL	ILE DE FRANCE
	LES ARCHERS DE SAINT MARD	SAINT MARD	ILE DE FRANCE
	ARCHERIE NOCEENNE CLUB	NEUILLY SUR MARNE	ILE DE FRANCE
	OHS CHERBOURG-OCTEVILLE	CHERBOURG-OCTEVILLE	NORMANDIE
	CIE DES ARCHERS DE MONT ST AIGNAN	MONT ST AIGNAN	NORMANDIE
GROUPE 2	FRANCS ARCHERS CHALONNAIS	CHALON SUR SAONE	BOURGOGNE
	LA SENTINELLE	BRIENON/ARMANCON	BOURGOGNE
	LES ARCHERS DE LANCELOT DU LAC	TRAINOU	CENTRE
	ARCHERS DE DRAVEIL SENART VAL DE SEINE	DRAVEIL	ILE DE FRANCE
	CIE ARC FONTAINEBLEAU-AVON	FONTAINEBLEAU	ILE DE FRANCE
	LES ARCHERS DE MARLY-POURNOY LA CHETIVE	MARLY POURNOY	LORRAINE
	COMPAGNIE DE NEUVES MAISONS	NEUVES MAISONS	LORRAINE
	COMPAGNIE DE BOURG EN BRESSE	BOURG EN BRESSE	RHONE ALPES
GROUPE 3	CIE ARCHERS CLERMONTOIS	CLERMONT FERRAND	AUVERGNE
	LES ARCHERS PUGETOIS	PUGET SUR ARGENS	COTE D'AZUR
	MONTPELLIER ARC CLUB	MONTPELLIER	LANGUEDOC ROUSSILLON
	LES ARCHERS LATTOIS	LATTES	LANGUEDOC ROUSSILLON
	LES ARCHERS PENNOIS	LES PENNES MIRABEAU	PROVENCE
	LES ARCHERS DE GEMENOS	GEMENOS	PROVENCE
	A.S.J.A.T.	TERRENOIRE	RHONE ALPES
	ESPERANCE ET VAILLANTES	BRIGNAIS	RHONE ALPES
GROUPE 4	ST MEDARD ARCHERS DES JALLES	SAINT MEDARD EN JALLES	AQUITAINE
	ARCHERS DE BOE	BOE	AQUITAINE
	LES ARCHERS RIOMOIS	RIOM	AUVERGNE
	LES ARCHERS D'ORSAY	ORSAY	ILE DE FRANCE
	TIR ARC A.S.U. UNION	L'UNION	MIDI PYRENEES
	BALMA TIR A L'ARC	BALMA	MIDI PYRENEES
	LES ARCHERS DE CASTELSARRASIN	CASTELSARRASIN	MIDI PYRENEES
	ASSOCIATION FLECHOISE DES ARTS MARTIAUX	LA FLECHE	PAYS DE LA LOIRE

CALENDRIER ET LIEUX DES COMPETITIONS DES CLUBS DE D1, D2 & DNAP 2012

<i>Championnat de France de D1</i>	Lieux	Dates
1 ^{ère} Manche	Boé	12 & 13 mai
2 ^{ème} Manche	Riom	30 juin & 1 ^{er} juillet
3 ^{ème} Manche	Quimperlé	21 & 22 juillet
4 ^{ème} Manche et Championnat de France Scratch	Amiens	1 ^{er} & 2 septembre

<i>Championnat de France de D2</i>	Lieux	Groupe	Dates
1 ^{ère} Manche	Mont Saint Aignan	1	5 & 6 mai
	Volgelsheim	2	
	Les Pennes Mirabeau	3	
	Nantes	4	
2 ^{ème} Manche	Wervicq Sud	1	2 & 3 juin
	Chalon/Saône	2	
	Montpellier	3	
	Balma	4	
3 ^{ème} Manche	Tinténac	1	14 & 15 juillet
	Brienon/Armançon	2	
	Yzeure	3	
	Castelsarrassin	4	
Finale du championnat de France de D2	Vichy		8 & 9 septembre

<i>Division Nationale Arc à Poulies</i>	Lieux	Dates
1 ^{ère} Manche	Boé	12 & 13 mai
2 ^{ème} Manche	L'Union	16 & 17 juin
3 ^{ème} Manche et Championnat de France Scratch	Coutances	15 & 16 septembre

Finale Nationale des DR Poulies	Vichy	6 & 7 septembre
---------------------------------	-------	-----------------

Agenda de la DTN

Janvier	
2 au 5	Formation DES semaine 5 - INSEP
6 et 7	Epreuve de sélection du Championnat du Monde en salle - RENNES
9	Soirée des Champions - INSEP
9 au 13	Formation DE semaine 6 - Chennevières
10	Vœux du comité olympique - CNOSF
11	RDV Ressources humaines - Ministère des sports
13	Bureau fédéral - FFTA
13 et 14	Réunion Commission Labels - FFTA
14 et 15	Journées des Jeunes dirigeants (prévention des conduites dopantes) - Fontenay sous bois
16	Réunion préparation DESJEPS 2012/2013 - INSEP
16	Réunion du groupe de travail sur l'évaluation technique - FFTA
17	Commission sportive - FFTA
20 au 22	Tournoi de Nîmes
23	Réunion des formateurs DEJEPS - FFTA
24	Réunion du groupe de travail sur la démarche de découverte - FFTA
26	Réunion Convention d'Objectifs - Ministère des Sports
28 et 29	Comité directeur FFTA - Fontenay sous bois
30 au 3/2	Formation DE semaine 6 - Chennevières
31	Réunion sur la reconnaissance des qualifications - Ministère des Sports